

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 30 JUIN 2010

---

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ
Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

---

### RAPPORT N° 36

#### PAYS D'ART ET D'HISTOIRE CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DES PATRIMOINES (CIAP)

M. GAILLAT expose que par délibérations en date du 30 juin et du 1<sup>er</sup> octobre 2009, le Conseil Communautaire a validé la démarche Pays d'Art et d'Histoire (PAH) en extension du label

Ville d'Art et d'Histoire de la Ville d'Oloron sur un territoire plus large ainsi que les objectifs patrimoniaux et touristiques du futur équipement qui sera implanté dans le complexe Bedat.

Depuis les diverses réunions du Comité de Pilotage du PAH ont permis d'identifier :

- sur la base d'un inventaire, les 6 axes patrimoniaux transversaux au niveau du Haut Béarn (patrimoine architectural, naturel, immatériel, industriel et technique, savoir-faire et gastronomie, patrimoine de cheminement et transfrontalier)
- un diagnostic
- une stratégie de développement suivant 4 axes qui sera déclinée en plan d'actions.

Ces éléments ont été présentés lors de la séance plénière du 23 juin 2010.

En ce que concerne la CCPO, l'action majeure dans le cadre du futur label PAH est la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP) sur le complexe Bedat dont le principe a été validé lors du dernier Comité de Pilotage du 4 mai 2010 avec les vallées et les partenaires institutionnels.

Ce lieu de connaissance, d'information générale sur le territoire à vocation touristique, culturelle et scientifique à l'échelle de la montagne béarnaise aura pour fonctions :

- Vitrine : accueil, expositions permanentes expositions temporaires
- Pédagogie : une salle laboratoire pédagogique, une salle « banalisée » accueil de classe et salle de réunion, stockage,
- Médiation : salle de réunion/conférences de 80/100 places, bureaux pour permanences (CAUE, ABF...)
- Etude et recherche : 1 ou 2 pièces, le Centre de ressources étant la médiathèque
- Bureaux PAH : 4 bureaux, locaux techniques

Les travaux de clos et de couvert du bâtiment, ayant fait l'objet du Pôle d'Excellence Rurale, sont en voie d'achèvement (opération n° 1331 – Espace Bedat).

Il convient maintenant de lancer la seconde phase des travaux à savoir l'aménagement intérieur et la scénographie.

Pour ce faire, il convient d'établir une programmation précisant le contenu de l'opération, son coût et son fonctionnement ultérieur et donnant les bases de la consultation qui pourrait être engagée selon la procédure d'appel d'offres restreint du Code des Marchés Publics et portant sur une prestation de conception générale et réalisation partielle (scénographie) étant entendu que les travaux de second œuvre feront l'objet de marchés classiques.

Il convient de noter qu'une étude de programmation similaire avait été confiée au cabinet HARMATAN dans le cadre de la Maison de l'Eau (Çarçabal) mais cette mission avait été interrompue compte tenu de la décision de ne pas reconstruire l'immeuble.

Dans ces conditions, et compte tenu des éléments déjà capitalisés par le bureau d'études HARMATAN, il est très intéressant pour la CCPO de confier une mission complémentaire qui comprendrait :

- la définition du programme fonctionnel définitif de l'offre proposée par le CIAP et les autres fonctions et services éventuels
- la définition des aménagements d'exposition permanente
- la définition des conditions économiques

- l'élaboration du cahier des charges techniques pour la passation du marché conception/réalisation

Le montant de ce marché d'étude complémentaire s'élève à 22 664.20 € TTC. Les crédits sont disponibles sur l'opération n° 1331.

Ce nouveau programme serait disponible fin septembre et serait soumis au Conseil Communautaire avant le lancement de la procédure de consultation.

Pour que le choix de l'équipe (Architecte, Scénographe, Bureau d'études) soit le plus pertinent et fiable possible, il est souhaitable de demander aux candidats une étude poussée de niveau Avant Projet Sommaire qu'il convient de rémunérer.

Après sélection sur compétences/références, 4 candidats pourraient être amenés à participer à la deuxième phase de la consultation et les candidats non retenus seraient rémunérés ; cette indemnité viendrait en déduction du montant du marché pour le lauréat.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à confier au cabinet HARMATAN la réalisation d'une étude de programmation complémentaire et signer la convention correspondante
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre les démarches administratives nécessaires avec les partenaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

**Bernard UTHURRY**